

Membres en exercice : 22
Membres présents : 22
Votants : 22

Transmis en Sous-Préfecture, le 22 avril 2008
Publié le 22 avril 2008

**PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION DU MERCREDI 16 AVRIL 2008**

L'an deux mille huit, le Mercredi seize avril, à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire dont les délégués ont été récemment désignés par les communes membres suite aux élections municipales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Viarmes, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hervé WINDELS - Madame Germaine LEDEME (suppléante de Monsieur Claude KRIEGUER) - Madame Christiane AKNOUCHE - Monsieur Gilles MENAT - Monsieur Raphaël BARBAROSSA - Monsieur Jean-Claude CRUBEZY - Monsieur Philippe KILIDJIAN - Monsieur Marc LEMOIGNE - Monsieur Jean-Claude BOISTARD - Monsieur Elie MELLUL - Monsieur Bernard RAUX - Monsieur Roger DUFOUR - Monsieur Pier Carlo BUSINELLI - Madame Catherine BORGNE - Monsieur Pascal BRICOT - Madame Geneviève EULLER - Monsieur Patrice LECLAIRE (suppléant de Monsieur Michel CAHOUR) - Monsieur Louis BOURLES - Monsieur Patrice ROBIN, Monsieur William ROUYER - Monsieur Daniel DESSE - Madame Laurence BERNHARDT (suppléante de Madame Marie-Pascale FERRE)

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Gilles MENAT en sa qualité de benjamin, a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur Raphaël BARBAROSSA ouvre la séance à 20 heures 37 en sa qualité de président sortant. Conformément au Code général des Collectivités territoriales, il appelle Monsieur Jean-Claude BOISTARD, doyen d'âge, à venir présider la séance afin de procéder à l'élection du président de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France.

Monsieur Jean-Claude BOISTARD fait part à l'assemblée que jusqu'à présent la communauté de communes a fait ses preuves dans tous ses domaines de compétences depuis sa création. Il félicite tous les maires qui ont été réélus. Une pensée particulière à ceux qui n'ont pas souhaité se représenter notamment Madame Emelyne GEORGES-PICOT qui a été remplacée par Madame Catherine BORGNE et Monsieur Daniel DESSE, remplacé par Monsieur William ROUYER. Il souhaite la bienvenue à tous en espérant de continuer à travailler dans un esprit de convivialité.

1/ ELECTION DU PRESIDENT

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur Jean-Claude BOISTARD, doyen d'âge des membres de l'assemblée, a pris la présidence du Conseil Communautaire,

Considérant que Monsieur Jean-Claude BOISTARD, demande le nom des délégués souhaitant se présenter à la Présidence de la Communauté de Communes,

Considérant que Monsieur Raphaël BARBAROSSA propose sa candidature au poste de Président,

Considérant que le Conseil Communautaire est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président,

Chaque délégué communautaire, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12
Ont obtenu :	
Monsieur Raphaël BARBAROSSA, vingt-deux voix	22

..

Monsieur Raphaël BARBAROSSA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de la Communauté de Communes CARNELLE PAYS DE France.

Monsieur Raphaël BARBAROSSA s'adresse à l'assemblée en la remerciant pour la confiance qu'elle a bien voulu lui renouveler pour un deuxième mandat et ajoute qu'il s'efforcera avec les anciens et nouveaux élus de développer un esprit communautaire puisque les Communautés de communes sont notre avenir à tous.

2/ DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA,

En vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice- présidences est librement déterminer par l'organe délibérant, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président de la Communauté de communes propose de fixer le nombre de vice- présidents à 5 (cinq).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de fixer au nombre de 5 (cinq) le nombre de vice- présidents.

3/ ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sous la Présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA, Président de la Communauté de Communes,

Considérant que le Conseil Communautaire est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des cinq vice-présidents,

1) Il est procédé à l'élection du Vice-président chargé de la **Commission des Finances et administration générale**,
Considérant que Monsieur Jean-Claude BOISTARD, Maire de la Commune de Montsoulst et Monsieur Philippe KILIDJIAN, Maire de la Commune de Maffliers proposent leur candidature,

Chaque délégué communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Claude BOISTARD, dix sept voix	17
Monsieur Philippe KILIDJIAN, 5 voix	5

Monsieur Jean-Claude BOISTARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président chargé de la Commission des Finances et administration générale de la Communauté de Communes CARNELLE PAYS DE France.

2) Il est procédé à l'élection du Vice-président chargé de la **Commission de l'aménagement de l'espace communautaire- Voirie – Environnement et cadre de vie**,

Considérant que Monsieur Louis BOURLES, Maire de la Commune de Villaines sous Bois et Monsieur Gilles MENAT, Maire Adjoint de la Commune de Baillet en France, proposent leur candidature.

Chaque délégué communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation	
Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12

ont obtenu :

Monsieur Louis BOURLES, quinze voix	15
Monsieur Gilles MENAT, sept voix	7

Monsieur Louis BOURLES., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président chargé de la Commission de l'aménagement de l'espace communautaire- Voirie – Environnement et cadre de vie de la Communauté de Communes CARNELLE PAYS DE France.

3) Il est procédé à l'élection du Vice-président chargé de la Commission Développement touristique – Développement économique,

Considérant que Monsieur William ROUYER, Maire de la Commune de Viarmes propose sa candidature, Chaque délégué communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation	
Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12

a obtenu :

Monsieur William ROUYER, vingt-deux voix	22
--	----

Monsieur William ROUYER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président chargé de la Commission développement touristique et développement économique de la Communauté de Communes CARNELLE PAYS DE France.

4) Il est procédé à l'élection du Vice-président chargé de la Commission équipements culturels et sportifs-Politique en faveur des jeunes,

Considérant que Monsieur Roger DUFOUR, Maire de la Commune de Saint Martin du Tertre et Monsieur Gilles MENAT, Maire-Adjoint de la Commune de Baillet en France proposent leur candidature, Chaque délégué communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation	
Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12

Ont obtenu :

Monsieur Roger DUFOUR, treize voix	13
Monsieur Gilles MENAT, neuf voix	9

Monsieur Roger DUFOUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président chargé de la Commission équipements culturels et sportifs-Politique en faveur des jeunes de la Communauté de Communes CARNELLE PAYS DE France.

5) Il est procédé à l'élection du Vice-président chargé de la Commission Communication et évolution de la Communauté de Communes,

Considérant que Monsieur Hervé WINDELS, Maire Adjoint de la Commune d'Asnières sur Oise et Monsieur Gilles MENAT, Maire Adjoint de la Commune de Baillet en France proposent leur candidature, Chaque délégué communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation	
Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12

Ont obtenu :

Monsieur Hervé WINDELS, onze voix	11
Monsieur Gilles MENAT, onze voix	11

Messieurs Hervé WINDELS et Gilles MENAT ayant obtenu le même nombre de voix, il est procédé à un deuxième tour d'élection.

Chaque délégué communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation	
Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12

ont obtenu :

Monsieur Hervé WINDELS, neuf voix	9
Monsieur Gilles MENAT, treize voix	13

Monsieur Gilles MENAT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président chargé de la Commission Communication et évolution de la Communauté de Communes CARNELLE PAYS DE France.

4/ CONSTITUTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France, notamment l'article 10,

Considérant que le Conseil Communautaire a élu un président et cinq vice-présidents au sein de son bureau,

Considérant qu'un délégué par commune sera représenté au bureau de la Communauté de Communes.

Le Président demande que chaque commune non représentée, propose leur délégué,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTÉ**

- la candidature de Madame Geneviève EULLER, Maire de la Commune de Seugy,
- la candidature de Madame Catherine BORGNE, Maire de la Commune de Noisy sur Oise,
- la candidature de Monsieur Philippe KILIDJIAN, Maire de la Commune de Maffliers,
- la candidature de Monsieur Hervé WINDELS, Maire Adjoint de la Commune d'Asnières sur Oise.

comme membres du bureau communautaire de la Communauté de Communes CARNELLE PAYS DE France.

5/ DETERMINATION DU NOMBRE ET COMPETENCES DES COMMISSIONS

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Communautaire a la faculté de constituer différentes commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire,

Considérant que ces commissions sont convoquées par le Président de la Communauté de Communes et elles ont en charge l'étude de dossiers et soumettent des propositions nécessaires aux décisions du Conseil Communautaire dans les différents domaines relevant de leur compétence,

Considérant les propositions faites par Monsieur le Président de la Communauté de Communes,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** la création de cinq commissions, à savoir :

- Commission N° 1 – Commission finances et administration générale –
- Commission N° 2 – Aménagement de l'espace communautaire- Voirie – Environnement et cadre de vie
- Commission N° 3 – Développement touristique – Développement économique –
- Commission N° 4 – Equipements culturels et sportifs – Politique en faveur des jeunes-
- Commission N° 5 – Communication et évolution de la Communauté de Communes.

6/ DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur la proposition de Monsieur Raphaël BARBAROSSA, Président de la Communauté de Communes,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, procède à la constitution des commissions,

Commission N° 1 – Commission finances et administration générale

Vice-Président : Monsieur Jean-Claude BOISTARD

*Membres : Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI
Monsieur Claude KRIEGUER
Madame Christiane AKNOUCHE*

*Monsieur Jean-Claude CRUBEZY
Monsieur Philippe KILIDJIAN
Monsieur William ROUYER*

Commission N° 2 – Aménagement de l'espace communautaire – Voirie – Environnement et cadre de vie

Vice-Président : Monsieur Louis BOURLES

*Membres : Madame Geneviève EULLER
Monsieur Pascal BRICOT
Monsieur Bernard RAUX
Monsieur Jean-Claude CRUBEZY*

*Monsieur Daniel DESSE
Monsieur Hervé WINDELS
Monsieur Philippe KILIDJIAN*

Commission N° 3 – Développement touristique – Développement économique

Vice-Président : Monsieur William ROUYER

*Membres : Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI
Madame Marie-Pascale FERRÉ
Monsieur Hervé WINDELS
Monsieur Marc LEMOIGNE*

*Monsieur Claude KRIEGUER
Monsieur Daniel DESSE
Madame Christiane AKNOUCHE
Monsieur Jean-Claude CRUBEZY*

Commission N° 4 – Équipements culturels et sportifs – Politique en faveur des jeunes

Vice-Président : Monsieur Roger DUFOUR

*Membres : Madame Geneviève EULLER
Madame Catherine BORGNE
Madame Marie-Pascale FERRÉ
Monsieur Hervé WINDELS*

*Monsieur Patrice ROBIN
Monsieur Gilles MENAT
Monsieur Philippe KILIDJIAN
Monsieur Elie MELLUL*

Commission N° 5 – Communication et évolution de la communauté de communes

Vice-Président : Monsieur Gilles MENAT

*Membres : Madame Catherine BORGNE
Monsieur William ROUYER
Monsieur Bernard RAUX*

*Monsieur Marc LEMOIGNE
Madame Geneviève EULLER*

7/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le nouveau Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006

Il est procédé à la désignation des membres suivants :

Président : Monsieur Raphaël BARBAROSSA

Titulaires :

- 1- Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI*
- 2- Monsieur Hervé WINDELS*
- 3- Monsieur Daniel DESSE*
- 4- Monsieur Jean-Claude CRUBEZY*
- 5- Monsieur Jean-Claude BOISTARD*

Suppléants :

- 1- Monsieur Roger DUFOUR*
- 2- Monsieur William ROUYER*
- 3- Madame Christiane AKNOUCHE*
- 4- Madame Catherine BORGNE*
- 5- Monsieur Marc LEMOIGNE*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

ADOpte à l'unanimité la liste des délégués titulaires et suppléants listés ci-dessus.

8/ DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT TRI OR

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de la Communauté de Communes CARNELLE – PAYS DE France concernant la prise de compétence collecte et traitement des ordures ménagères,

Considérant la nécessité d'une représentation de délégués au Syndicat TRI OR conformément à leur courrier du 26 mars 2008,

Considérant les propositions faites par les communes par leur conseil municipal,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

➤ ***DESIGNE*** les membres titulaires et suppléants suivants :

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Asnières sur Oise</i>	<i>Monsieur Hervé WINDELS Madame Véronique TUFEU</i>	<i>Monsieur Serge PERRIER Madame Dominique MINIER</i>
<i>Baillet en France</i>	<i>Monsieur Maurice CHAUVE Madame Cathy GOURDAIN</i>	<i>Madame Sylvie PETIT Monsieur Patrice RABLINEAU</i>
<i>Belloy en France</i>	<i>Monsieur François-Xavier LYEUTE Monsieur Laurent SPECQUE</i>	<i>Monsieur Christophe DODACKI Madame Françoise VILTET</i>
<i>Maffliers</i>	<i>Monsieur Dominique VIVIEN Monsieur Alain LAURET</i>	<i>Monsieur Gilles PERRIER Monsieur Christian DOORNAERT</i>
<i>Monsoult</i>	<i>Monsieur Elie MELLUL Monsieur Bernard RAUX</i>	<i>Madame Geneviève RAISIN Monsieur Jacky LEPLAT</i>
<i>Noisy sur Oise</i>	<i>Monsieur Pascal BRICOT Monsieur Jean POLEHAJLO</i>	<i>Monsieur Jean-Pierre BOGERS Monsieur Jean-Claude JACQUEMIN</i>
<i>Saint Martin du Tertre</i>	<i>Madame Irène DOMY Monsieur Serge NEVOUX</i>	<i>Monsieur Jacques FERON Monsieur Daniel BARRES</i>
<i>Seugy</i>	<i>Monsieur Roger STABLO Monsieur Laurent LOPEZ</i>	<i>Monsieur Stéphane AUBERT Monsieur Christophe TRANIER</i>
<i>Viarmes</i>	<i>Monsieur Michel FAUCHE Monsieur Jean-Claude WATELLIER</i>	<i>Monsieur David CAMPAGNARO Monsieur Bruno LOPEZ</i>
<i>Villaines sous Bois</i>	<i>Monsieur Sertorio GOMES Madame Christiane CAVAGNARA</i>	<i>Monsieur Stéphane MOUREAU Monsieur Pascal LITZELMANN</i>

9/ DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION DE LA PLAINE DE FRANCE OUEST

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité d'une représentation de délégués au Syndicat SMEP au nombre de huit délégués titulaires et de huit délégués suppléants (les communes d'Asnières sur Oise et de Noisy sur Oise n'appartenant pas au syndicat)

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE les membres suivants :

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Baillet en France</i>	<i>Madame Christiane AKNOUCHE</i>	<i>Monsieur Maurice CHAUVE</i>
<i>Belloy en France</i>	<i>Monsieur Dominique SAINTE-BEUVE</i>	<i>Monsieur Jean-Claude CRUBEZY</i>
<i>Maffliers</i>	<i>Madame Françoise LUDLOW</i>	<i>Monsieur Marc LEMOIGNE</i>
<i>Monsoult</i>	<i>Monsieur Bernard RAUX</i>	<i>Monsieur Fabrice DUFOUR</i>
<i>Saint Martin du Tertre</i>	<i>Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI</i>	<i>Madame Irène DOMY</i>
<i>Seugy</i>	<i>Madame Geneviève EULLER</i>	<i>Monsieur Nicolas CARABOURNIS</i>
<i>Viarmes</i>	<i>Monsieur Daniel DESSE</i>	<i>Madame Géraldine DESSE</i>
<i>Villaines sous Bois</i>	<i>Madame Pascale BARBE</i>	<i>Madame Brigitte PALLIEZ</i>

10/ DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE CREE POUR L'ETUDE, LA REALISATION ET LA GESTION D'UN EQUIPEMENT NAUTIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité d'une représentation de délégués au Syndicat Mixte créé pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion d'un Equipement Nautique au nombre de dix délégués titulaires et de dix délégués suppléants,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

➤ DESIGNE les membres suivants :

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Asnières sur Oise	Monsieur Philippe MARCOT	Monsieur Daniel RADZIMINSKI
Baillet en France	Monsieur Paul ZAFFINO	Monsieur Cédric MOLINA
Belloy en France	Monsieur Dominique SAINTE-BEUVE	Monsieur Jean-Claude CRUBEZY
Maffliers	Monsieur Marc LEMOIGNE	Madame Françoise LUDLOW
Montsoul	Monsieur Elie MELLUL	Monsieur Franck TECHER
Noisy sur Oise	Monsieur Pascal BRICOT	Madame Grâce RIBEIRO-DORE
Saint Martin du Tertre	Monsieur Olivier BURGOT-DERVIN.	Monsieur Jacques FERON
Seugy	Monsieur Christophe TRANIER	Monsieur Patrice LECLAIRE
Viarmes	Monsieur Daniel DESSE	Monsieur William ROUYER
Villaines sous Bois	Monsieur Patrice ROBIN	Madame Brigitte PALLIEZ

11/ VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des impôts,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et les compétences optionnelles retenues, notamment la collecte et le traitement des ordures ménagères,

Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004 en son article 47 relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les groupements compétents pour instituer et percevoir cette taxe doivent voter un taux et non plus un produit,

Considérant qu'il convient de voter au regard du produit attendu estimé pour l'ensemble des communes à 2 466 162 €, les taux suivants pour chaque commune :

Asnières sur Oise	12.70 %
Baillet en France	7.95 %
Belloy en France	11.86 %
Maffliers	9.53 %
Montsoul	12.25 %
Noisy sur Oise	12.72 %
Seugy	12.99 %
Saint Martin du Tertre	13.09 %
Viarmes	13.17 %
Villaines sous Bois	9.58 %

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

➤ **VOTE** les différents taux définis ci-dessus.

➤ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2008

➤ **DIT** que le montant du produit attendu sera reversé au Syndicat TRI OR.

Madame Geneviève EULLER, Maire de Seugy, souhaiterait savoir pour quelle raison il ressort des différences des taux entre commune par rapport à l'année précédente et Monsieur Elie MELLUL, Maire-Adjoint de Montsoul demande sur quels critères les bases sont calculées.

Monsieur Raphaël BARBAROSSA laisse la parole à Monsieur Hervé WINDELS, Maire Adjoint de la Communes d'Asnières sur Oise et Vice-Président du Syndicat TRI-OR en lui demandant de bien vouloir répondre.

Cette taxe est constituée de différentes valeurs : charges de collecte, de traitement ainsi que de charges de structure et financière.

Avant 1997, chaque commune était collectée individuellement, puis une clé de répartition a été choisie par commune sur la base des pesées de l'année 1997. Lors de l'appel d'offre du marché 2003-2008, il a été effectué une étude de pesée des déchets sur quatre mois afin de déterminer une nouvelle clé de répartition. Or, les résultats ont été similaires à ceux de 1997. Par conséquent, la clé de répartition instaurée en 1997 a été maintenue durant cette période. A partir de 2009 un nouveau marché devant être signé, une nouvelle étude de pesée est envisagée pour savoir s'il y a une nette différence sur le poids des déchets de chaque commune.

12 -DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DU VAL d'OISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre du renouvellement triennal des instances dirigeantes du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise, il convient de procéder à la désignation des personnalités représentant les organismes et institutions qui composent le Conseil d'Administration

Considérant qu'il est rappelé que les statuts du CEEVO prévoient que la Communauté de Communes Carnelle Pays de France soit représentée par un membre au sein de son Conseil d'Administration.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

➤ **DESIGNE** un représentant suivant :

- Monsieur William ROUYER, maire de Viarmes

12/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Raphaël BARBAROSSA informe l'assemblée des prochaines réunions :

⇒ Réunions commission d'appel d'offres concernant les travaux de réaménagement de voiries d'intérêts communautaires sur les communes d'Asnières sur Oise, Viarmes, Maffliers et Belloy en France qui auront lieu les :

- Mercredi 23 avril 2008 à 14 h 00 : ouverture des offres et candidatures.
- Mercredi 7 mai 2008 à 14 h 00 : analyse des offres et choix du titulaires.

⇒ Prochain bureau communautaire : mercredi 14 mai 2008 à 20 h 30

⇒ Prochain conseil communautaire mercredi 21 mai 2008 à 20 h 30.

Il demande à l'assemblée de fournir une photo d'identité afin d'établir un trombinoscope des membres de la Communauté de Communes.

Monsieur Hervé WINDELS a souhaité faire par du message de Monsieur Claude KRIEGUER : « la commune d'Asnières sur Oise a préempté la zone de Vulli pour un montant de 1 150 000 €uros ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Signatures,

Le Président

Monsieur Hervé WINDELS

Madame Germaine LEDEME

Madame Christiane AKNOUCHE

Monsieur Gilles MENAT

Monsieur Jean-Claude CRUBEZY

Monsieur Philippe KILIDJIAN

Monsieur Marc LEMOIGNE

Monsieur Jean-Claude BOISTARD

Monsieur Elie MELLUL

Monsieur Bernard RAUX

Monsieur Roger DUFOUR

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI

Madame Catherine BORGNE

Monsieur Pascal BRICOT

Madame Geneviève EULLER

Monsieur Patrice LECLAIRE

Monsieur Louis BOURLES

Monsieur Patrice ROBIN

Monsieur William ROUYER

Monsieur Daniel DESSE

Madame Laurence BERNHARDT